



Pour diffusion immédiate :
le 22 avril 2015

COMMUNIQUÉ

La Saskatchewan adopte l'utilisation du nouveau portail national pour simplifier le processus de demande d'inscription médicale au Canada

Ottawa — Le Conseil médical du Canada (CMC) et le College of Physicians and Surgeons of Saskatchewan (CPSS) ont annoncé aujourd'hui que la Saskatchewan accepte dorénavant les demandes d'inscription médicale par le truchement du nouveau portail national, inscriptionmed.ca. La Saskatchewan est la quatrième province au Canada dont l'ordre des médecins intègre *inscriptionmed.ca* à son processus de demande.

inscriptionmed.ca est un nouveau système centralisé pour l'inscription aux examens. Il reçoit, examine, vérifie et stocke également les titres de compétences et les documents des candidats de partout au Canada et d'ailleurs dans le monde. Les candidats pourront facilement et en toute sécurité s'inscrire aux examens du CMC, consulter les résultats obtenus aux examens, faire vérifier leurs titres de compétences et leurs documents, avoir accès à un service de traduction pour des titres de compétences et envoyer des demandes d'inscription à certains ordres des médecins au Canada.

« Nous sommes ravis que le CPSS utilise l'application relative au processus d'inscription médicale », a déclaré le D^r Ian Bowmer, directeur général du CMC. « Ce processus s'appuie sur la fonctionnalité dans le compte inscriptionmed.ca du candidat et contribue à simplifier la demande de permis d'exercice de la médecine auprès de un ou plusieurs ordres des médecins. »

Le projet a été financé par Emploi et Développement social Canada, la Fédération des ordres des médecins du Canada et ses membres, et le CMC. Le CPSS est un partenaire clé.

Le processus de demande d'inscription médicale est maintenant ouvert à tous les nouveaux candidats qui souhaitent s'inscrire pour exercer de façon autonome en Saskatchewan. Parmi ces candidats, il y a notamment des résidents en médecine de programmes canadiens, des médecins pratiquants au Canada qui partent d'une autre province ou d'un territoire pour aller travailler en Alberta, et des médecins de l'étranger.

« Nous sommes très heureux de nous joindre à l'Alberta, à la Nouvelle-Écosse et au Québec dans l'adhésion au processus de demande par le biais de cette initiative », affirme D^{re} Karen Shaw, registraire au CPSS. « Cela facilitera grandement notre tâche et nous permettra de traiter les inscriptions de façon plus ponctuelle. »

D'autres ordres des médecins au Canada sont prévus adopter le nouveau processus de demande dans les mois à venir.

Une fois que le processus sera déployé à travers le pays, les candidats pourront l'utiliser pour présenter une demande d'inscription médicale auprès d'un ou de plusieurs ordres des médecins en même temps. Cependant, chaque province et territoire continueront d'évaluer les demandes en fonction de ses propres critères.

-30-

Pour de plus amples renseignements :

Jessica Hertzog-Grenier
Directrice des communications
Le Conseil médical du Canada
613-521-6012, poste 2277
jhertzog@mcc.ca

Caro Gareau
Agente des communications
College of Physicians & Surgeons of Saskatchewan
306-667-4638
caro.gareau@cps.sk.ca